

## Voie ferrée pour trains-jouets.

Société dite : LIBRAIRIE HACHETTE résidant en France (Seine).

Demandé le 14 avril 1958, à 14<sup>h</sup> 18<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 11 mai 1959. — Publié le 12 novembre 1959.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention se rapporte à une voie ferrée pour trains-jouets.

Elle vise plus particulièrement la réalisation d'une telle voie ferrée qui soit de construction simple et économique, présente des qualités de robustesse et, en même temps, se prête à divers effets décoratifs.

La voie ferrée pour trains-jouets suivant l'invention, du genre comportant deux rails maintenus parallèles entre eux par des traverses fixées chacune à ces deux rails, est caractérisée notamment en ce que chaque traverse, réalisée en matière plastique, comporte une base rectangulaire munie d'un rebord périphérique dirigé vers le bas, et pourvue de deux paires de lumières transversales, chaque paire étant voisine d'une extrémité de la traverse.

Selon une autre caractéristique de l'invention, chaque rail comporte des paires de languettes, chaque paire étant adaptée à s'engager dans une paire de lumière d'une traverse, le verrouillage du rail sur cette traverse étant assuré par repliement, l'une vers l'autre, des languettes de la paire considérée.

Grâce à cette disposition, on obtient une voie ferrée de construction économique et d'un montage simple.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre d'une forme de réalisation de voie ferrée selon l'invention, donnée uniquement à titre d'exemple, en référence au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue de dessus d'une partie d'un élément courbe de voie ferrée selon l'invention;

La figure 2 est une vue de dessous d'une autre partie de cette même voie ferrée;

La figure 3 est une vue agrandie de cette voie, en coupe suivant la ligne III-III de la figure 1, l'un des rails étant représenté en cours de mon-

tage sur la traverse considérée.

Dans la partie courbe de voie ferrée choisie et représentée, deux rails concentriques 1 et 2 sont fixés sur des traverses 3 disposées sur des rayons régulièrement espacés communs aux deux cercles sur lesquels se placent ces rails.

Une traverse 3, réalisée en matière plastique, comprend une base 5 rectangulaire présentant sur ses quatre côtés un rebord d'appui 6 dirigé vers le bas, base dans laquelle sont ménagées deux paires de lumières transversales 8, chaque paire étant voisine d'une extrémité de la traverse et adaptée à recevoir une paire de languettes correspondantes ménagées sur les rails 1 et 2.

Chaque rail est réalisé en un profilé métallique en U, les branches de ce U étant prolongées chacune par un rebord latéral 10 dirigé vers l'extérieur, ces deux rebords disposés dans le prolongement l'un de l'autre formant semelle pour le rail considéré.

Aux emplacements du rail destinés à venir en regard d'une paire de lumière 8 d'une traverse, il est ménagé une languette 12 prolongeant chacun des rebords 10 et dirigée vers le bas, un embouti 13 du rail disposé entre cette languette et le flanc adjacent du rail simulant un crampon de fixation à la traverse (rail 1 de la fig. 3).

Le montage d'un rail sur une traverse s'effectue de la façon suivante : une paire de languettes 12 est introduite dans la paire de lumière 8 de la traverse associée (rail 1 de la fig. 3), puis ces languettes sont repliées l'une vers l'autre de manière à se recouvrir, ce qui assure le verrouillage du rail sur la traverse (rail 2 de cette même fig. 3).

Bien entendu, les espacements des languettes 12 sur un rail donné sont adaptés aux espacements que l'on désire obtenir entre les traverses d'une partie de voie, compte tenu de la

courbure que l'on souhaite donner à cette voie.

Grâce à cette disposition, la voie ferrée présente une certaine souplesse, notamment en torsion, ce qui lui permet de mieux s'adapter à certaines irrégularités du sol. De plus, cette même souplesse rend la voie selon l'invention beaucoup moins fragile aux chocs.

Les jonctions des différentes parties de la voie s'effectuent de manière connue en soi par coopération d'un tenon d'une extrémité d'un rail avec un logement de l'extrémité de rail venant en regard de ce tenon.

De plus, on peut donner aux traverses, grâce à la souplesse d'utilisation de la matière plastique, tel aspect décoratif que l'on veut. En particulier, on peut imiter pour ces traverses la texture et la teinte du bois utilisé dans la réalisation de traverses réelles.

#### RÉSUMÉ

Voie ferrée pour trains-jouets, du genre comportant deux rails maintenus parallèles entre

eux par des traverses fixées chacune aux deux rails remarquable notamment par les points suivants pris séparément ou en combinaisons :

*a.* Chaque traverse réalisée en matière plastique comporte une base rectangulaire munie d'un rebord périphérique dirigé vers le bas et pourvue de deux paires de lumières transversales, chaque paire étant voisine d'une extrémité de la traverse;

*b.* Chaque rail comporte des paires de languettes, chaque paire étant adaptée à s'engager dans une paire de lumières d'une traverse, le verrouillage du rail sur cette traverse étant assuré par repliement l'une sur l'autre, des languettes de la paire considérée;

*c.* La matière plastique utilisée a l'aspect du bois employé dans la réalisation de traverses réelles.

Société dite : LIBRAIRIE HACHETTE.

Par représentation :

Cabinet J. BONNET-THIRION.

FIG. 1

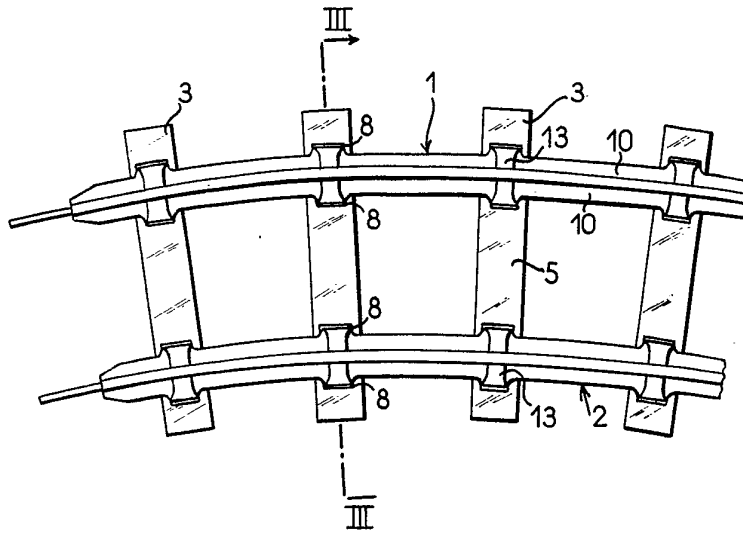


FIG. 2

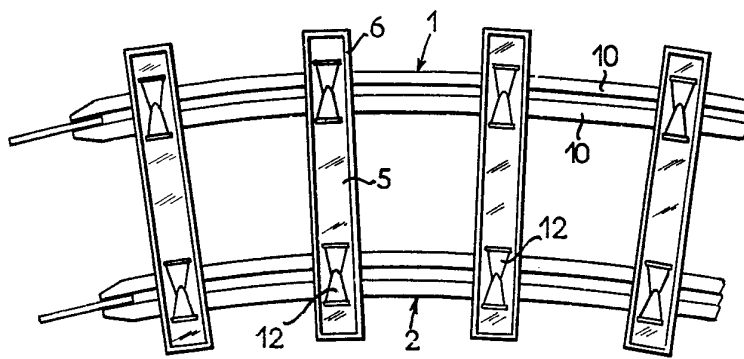


FIG. 3

